



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 FEVRIER 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 07 février 2023 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 13 décembre 2022
2. Election du Maire délégué de Saint-Amand
3. Projet résidence locative – Présentation esquisses
4. Location logement communal 1D Les Hortensias
5. Convention annuelle du service de remplacement du centre de gestion de la Manche
6. Remboursement concession cimetière
7. Remboursement caution logement communal 796 route de Placy – Placy-Montaigu
8. Test semis nouveau cimetière
9. Prestation d'entretien des haies et des arbres des cimetières
10. Annulation délibération compteur Linky

**Présents :** GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - BINET Marcel - PAGONN Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis – GRAVE Estelle.

**Absents excusés et représentés :** GUERARD Christophe pouvoir à BINET Marcel – HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie.

**Absents excusés :** HAMOND Claude.

**Absents :** GAUTIER Valéry – FOUCHARD Valérie.

**Secrétaire de séance :** DELARUE Isabelle.

### **1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2023.**

Le compte rendu de la réunion du mardi 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2-DELIBERATION 2023/001 - ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT-AMAND**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel en date du 03 février 2023 reçu des services de la Préfecture de la Manche.

Monsieur Gilles GOULHOT se porte candidat au poste de maire délégué de la commune déléguée de SAINT-AMAND.

Le scrutin à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Votants : 23

- Suffrages exprimés : 23
- Ont obtenu : Gilles GOULHOT 23 voix

**Monsieur Gilles GOULHOT est élu maire délégué de la commune de SAINT-AMAND et installé dans ses fonctions.**

### **3-PROJET RESIDENCE LOCATIVE – PRESENTATION ESQUISSES**

Monsieur Yannick LENOIR présente les esquisses du projet de pavillons locatifs à destination de la population sénior. Après discussion, le conseil fait part des souhaits ci-après :

- Maintien de la superficie actuelle des celliers
- Création d'un cheminement piétonnier côté Ouest
- Jardin privatif revêtu de graviers (taille des jardins maintenue)
- Entreposage des conteneurs déchets de manière individuelle
- Installation de boîtes aux lettres collectives.

### **4-DELIBERATION 2023/0002 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 1D LES HORTENSIAS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur William LECHEVALLIER tendant à la location du logement communal sis 1D Les Hortensias à Saint-Amand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de louer ledit logement à Monsieur William LECHEVALLIER pour un loyer mensuel de 280 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **5-DELIBERATION 2023/003 - CONVENTION ANNUELLE DU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE**

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche chaque fois que les besoins temporaires de recrutement le justifieront et dans la limite des crédits disponibles au budget.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CDG 50.

### **6-DELIBERATION 2023/004 - REMBOURSEMENT CONCESSION CIMETIERE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur BION Yves et Madame CANDY Françoise tendant à la restitution à la commune de la concession qu'ils avaient achetée au nouveau cimetière de Saint-Amand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'accéder à cette demande et de rembourser aux intéressés la somme de 200 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **7-TEST SEMIS NOUVEAU CIMETIERE**

Monsieur Guy ROSET informe les membres présents que suite à la nouvelle réglementation qui bannit l'usage de désherbant dans les cimetières, des tests de plantation de sédum seront réalisés dans l'enceinte du nouveau cimetière.

### **8-DELIBERATION 2023/005 - REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT COMMUNAL 796 ROUTE DE PLACY – PLACY-MONTAIGU**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Nicolas LEGUEN a donné son préavis concernant la location d'un logement communal sis 796 route de Placy – Placy-Montaigu – 50160 Saint-Amand-Villages.

Le logement ayant été restitué en bon état, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser à l'intéressé la caution de 350 € versée.

### **9-DELIBERATION 2023/006 - PRESTATION D'ENTRETIEN DES HAIES ET DES ARBRES DES CIMETIERES**

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Gilles GOULLHOT, vu le devis présenté par l'entreprise adaptée Manche Multi Services au titre de l'entretien des haies et des arbres des cimetières et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de confier à l'entreprise susvisée l'entretien des haies et des arbres pour un coût de 2 882,22 € TTC au titre de l'année 2023.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **10-DELIBERATION 2023/007 - ANNULATION DELIBERATION COMPTEUR LINKY**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une audience du Tribunal Administratif de Caen s'est tenu le jeudi 2 février 2023 en vue d'étudier le recours intenté par la société ENEDIS envers la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES, recours relatif à une délibération prise le 29 mai 2018 émettant un avis défavorable à la pose de compteurs LINKY sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conclusions du rapporteur public exposées par Monsieur le Maire, et après en délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'annulation de la délibération en date du 29 mai 2018 émettant un avis défavorable à la pose de compteurs LINKY sur la commune.

Le maire,

Jean LÉBOUVIER



Le secrétaire de séance,

Isabelle DELARUE

